



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2018 –123 du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 septembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etai^{ent} présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – F. DEHON

MM. L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. CODEVELLE – P. VISENTIN – J.N. MENAGE - M. REBOUT – E. BURDIAC – M. FOULON – J.P. LORENT - L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - J.L. CANDAT

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Piscine – Création d'un tarif «événement» à la piscine intercommunale.

La séance ouverte, Monsieur le Président détaille les différentes activités nautiques qui sont proposés au public à la piscine Oxygène du Seuil de l'Artois en plus de l'apprentissage scolaire de la natation dispensé auprès de tous les établissements scolaires du territoire.

Monsieur le Président expose ensuite qu'à intervalles réguliers (une fois par trimestre), les maîtres nageurs et les personnels de caisse et d'entretien proposent aux différents publics de se retrouver dans le cadre d'animations spécifiques qui se traduisent par des après midis à thèmes.

Monsieur le Président précise qu'à cette occasion, les personnels de la piscine proposent aux baigneurs présents, en plus de l'activité aquatique classique, des déguisements, des jeux d'eau. Ces après midis se terminent par un petit goûter offert au public présent.

Monsieur le Président fait part ensuite de la réflexion porté par la commission Sports-Santé qui s'est penché sur la mise en place d'un tarif spécifique pour ses temps particuliers d'animation et qui a proposé de fixer un tarif unique d'entrée de 3,00 € sans distinction entre adulte et enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la création d'un tarif « événement » à la piscine Oxygène du Seuil de l'Artois ;
- d'approuver le tarif de ce ticket «événement» en en fixant le prix à hauteur de 3.00 € par personne ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 24 septembre 2018 et transmission
en Préfecture.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/10/2018

Pour copie conforme

- Le 24/09/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS

